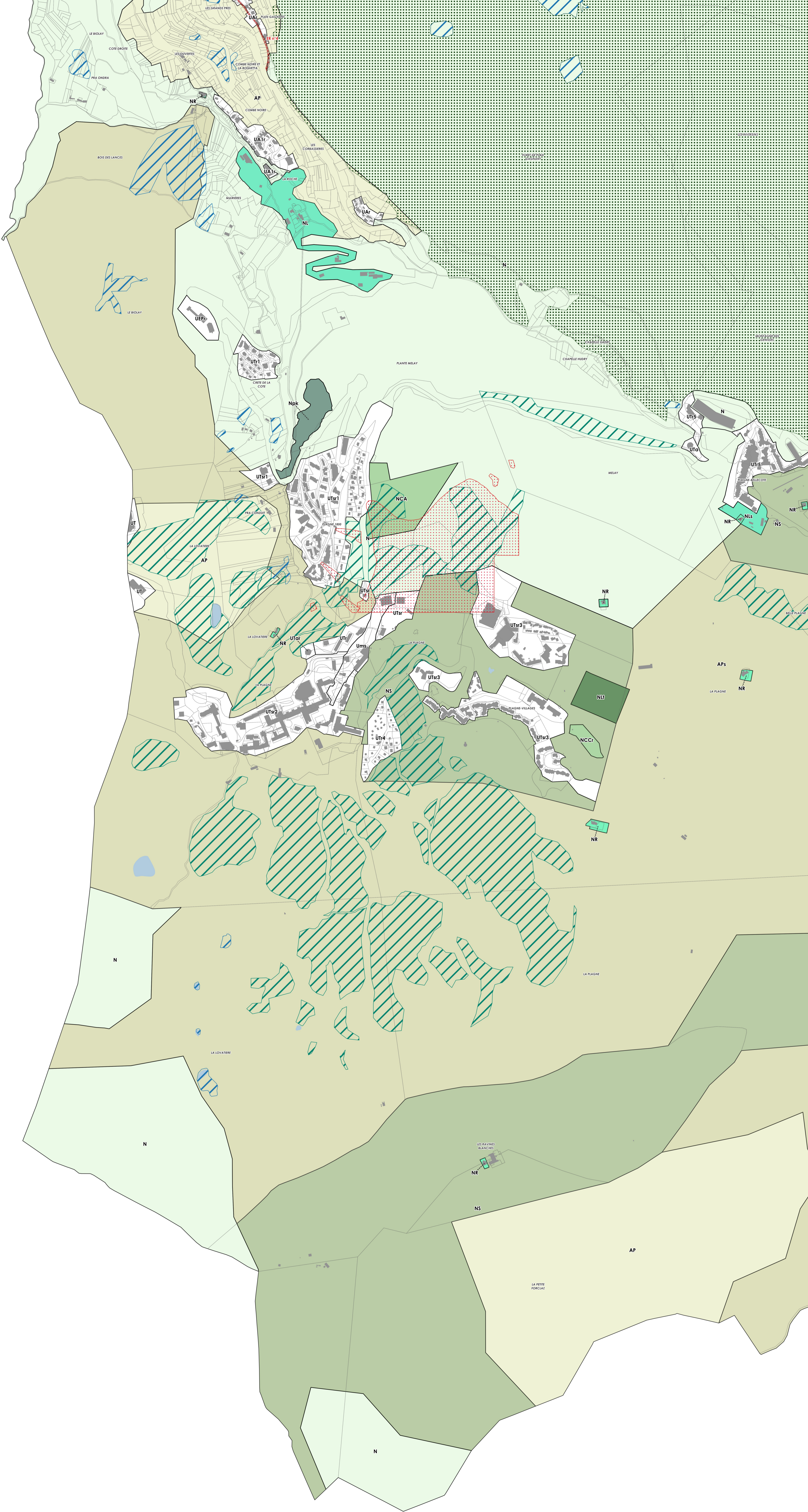


Echelle : 1 / 5 000 ème

| Document de travail | Arrêt      | Enquête publique               | Approbation |
|---------------------|------------|--------------------------------|-------------|
|                     | 03/05/2022 | du 01/08/2022 au<br>09/09/2022 | 04/04/2023  |



Plan Local d'Urbanisme



**Zonage réglementaire**

**Zonage du PLU**

- A - Zone agricole où sont autorisées les constructions nécessaires aux activités agricoles et pastorales
- AP - Zone agricole préservée
- APs - Zone agricole préservée où la pratique des activités sportives est dominante
- AR - Zone agricole dédiée à la restauration du Col de Forclaz
- AU - Zone d'urbanisation future urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble
- AUh - Zone d'urbanisation future urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble soumise aux risques naturels (PE et/ou PPRM et/ou PPRF)
- AUht - Zone d'urbanisation future dédiée à l'hébergement touristique soumise aux risques naturels (PE et/ou PPRM et/ou PPRF)
- N - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment d'un point de vue esthétique, historique ou écologique
- NCA - Secteur d'exploitation de carrière
- NCC - Zone naturelle et forestière destinée au camping caravanning et/ou à l'accueil de campings-cars soumise aux risques naturels (PE et/ou PPRM et/ou PPRF)
- NI - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à la pratique des activités sportives et de loisirs
- NIs - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à la pratique des activités sportives et de loisirs
- NI1 - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à un stade de rugby
- Npk - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à un parking aérien
- NR - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à des restaurants d'altitude
- NS - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, supportant les installations liées à la pratique du ski alpin
- UA1 - Zone urbaine d'habitat et d'activités commerciales ayant une forme urbaine dense
- UA2 - Secteur de la scierie destinée à être reconverte
- UA4 - Zone urbaine d'habitat et d'activités commerciales ayant une forme urbaine dense
- UB - Zone urbaine d'habitat
- UB1 - Zone urbaine d'habitat
- UB2 - Zone urbaine d'habitat
- UE1 - Zone urbaine destinée aux équipements publics et d'intérêt collectif
- UI - Zone destinée aux constructions artisanales
- Uli - Zone destinée aux activités sportives et de loisirs
- Utm - Zone urbaine dédiée à l'hébergement touristique et destinations liées classée inconvertible au PPRM
- Upk - Zone de stationnement et d'équipement public
- Ut - Zone urbaine dédiée à l'hébergement touristique et destinations liées
- Uta - Zone urbaine dédiée à l'hébergement touristique et destinations liées
- Uta1 - Zone urbaine dédiée à l'hébergement touristique et destinations liées
- Uta2 - Zone urbaine dédiée à l'hébergement touristique et destinations liées
- Uta3 - Zone urbaine dédiée à l'hébergement touristique et destinations liées
- Uta4 - Zone urbaine dédiée à l'hébergement touristique et destinations liées
- Uta5 - Zone urbaine dédiée à l'hébergement touristique et destinations liées
- Uta6 - Zone urbaine dédiée à l'hébergement touristique et destinations liées
- Uta7 - Zone urbaine dédiée à l'hébergement touristique et destinations liées
- Uta8 - Zone urbaine dédiée à l'hébergement touristique et destinations liées
- Uta9 - Zone urbaine dédiée à l'hébergement touristique et destinations liées
- PPRM - Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

**Risques naturels & miniers**

- PPRM - Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

**Prescriptions sursociales**

- ER - Emplacements réservés
- POAP - Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

**Continuités écologiques (trame verte et bleue)**

- sous-trame humide**
- SP - Secteurs de plans d'eau protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)
- SA - Secteurs d'altitude protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)
- SC - Secteurs de cours d'eau protégés au titre des L113-29 et R151-43 (4°)
- sous-trame boisée**
- SF - Secteurs de forêt à statut protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)
- SFU - Secteurs de forêt urbaine d'altitude protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)
- sous-trame bocagère**
- SV - Secteurs de vergers protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)

**Fonds de plan**

- LC - Limites cadastrales
- B - Bâti
- SE - Surfaces en eaux

| ER n° | Destination                            | Bénéficiaire | Surface en m² |
|-------|--|--------------|---------------|
| 1     | Voirie                                 | commune      | 85277,71      |
| 2     | Usages agricoles                       | commune      | 134,82        |
| 3     | Élargissement et aménagement de voirie | commune      | 560,40        |
| 4     | Élargissement et aménagement de voirie | commune      | 1493,56       |
| 5     | Stationnement                          | commune      | 571,56        |
| 6     | Stationnement                          | commune      | 1908,50       |

